dans notre ville, et ont été embarqués immédiatement, partie sur la frégate à vapeur l'*Asmodée*, partie sur la gabarre l'*Égérie*, ce dernier navire ayant déjà pris dans le port un chargement considérable de matériel d'artillerie et du génie, de projectiles et de munitions de guerre.

« L'*Asmodée* et l'*Égérie*, l'un remorquant l'autre, ont gagné le large dans la soirée, se rendant à Civita-Vecchia.

« Nous avons annoncé l'embarquement du 53e de ligne avant-hier. Ainsi, dans l'espace de quarante-huit heures, on a embarqué dans notre port environ 3,200 hommes pour les Etats-romains. A l'arrivée de ce renfort, l'armée d'Italie sera forte de près de 30,000 hommes.

« On parle encore du prochain embarquement de plusieurs régiments, dont deux de cavalerie.

« La frégate à vapeur le *Montézuma* est arrivée d'Alger dans la journée d'hier, avec le vaisseau le *Marengo*, auquel elle donnait la remorque.

« La frégate à vapeur le *Magador* est arrivée des ports du Nord. Ce navire, l'un des plus beaux de notre marine, reste attaché à la flotte de la Méditerranée. »

Par suite du retour de M. Lesseps, dont la mission est terminée, M. de Corcelles, membre de l'Assemblée Nanotiale, est parti hier pour Rome en qualité de plénipotentiaire, accompagné de M. de La Tour d'Auvergne, secrétaire de légation, qui arrivait tout récemment de Rome.

M. le comte de Hatzfeldt a remis au président de la République les lettres de S. M. le Roi de Prusse qui l'accréditent en qualité de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

ITALIE.

AFFAIRE DE ROME.

Le *Toulonnais* donne les détails suivans sur les premiers combats qui ont eu lieu sous les murs de Rome :

« La frégate à vapeur l'*Obéonque*, arrivée cette nuit sur notre rade, avec des dépêches pressées pour le gouvernement, a apporté de Civita-Vecchia des nouvelles très importantes et que nous pouvons donner comme positives.

« Dans la journée du 2 juin, Rome sommée par le général en chef Oudinot d'ouvrir ses portes à nos troupes, a répondu, comme on devait s'y attendre, par un refus formel.

« Aussitôt des dispositions ont été prises pour commencer l'attaque ; nos colonnes se sont mises en mouvement, et le résultat des premières opérations militaires a été de s'emparer des positions qui dominent la ville et que les troupes romaines occupaient en grand nombre depuis plusieurs jours.

« Les soldats français avec cette vigoureuse intrépidité, avec cette ardeur qui les caractérise, ont enlevé rapidement à la baïonnette toutes les positions, et sont en ce moment maîtres des avantages du terrain.

« Nous avons eu dans cette affaire quelques blessés et deux hommes tués. Les Romains de leur côté, ont éprouvé des pertes, et le général Oudinot a fait envoyer sur la Corsini, par le Fabricio, plus de 200 hommes faits prisonniers par nos soldats.

« On assure que les Autrichiens s'avancent vers Rome à marches forcées ; mais, à cette heure, cela n'a pas d'effet en nous faisant, auprès du commandant en chef des forces autrichiennes.

« Les travaux du siége de la ville éternelle se poursuivaient toujours avec la plus grande activité au départ de l'*Orénoque*. Nous aurons d'ailleurs des détails circonstanciés à l'arrivée d'un navire à vapeur que l'on attend sur notre rade demain ou après-demain.

« Civita-Vecchia a été mise en bon état de défense par nos troupes. »

Le *Nouvelliste de Marseille* publie la lettre suivante sous la date de villa Pamfili, 4 juin, à 5 heures du matin.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous adresser un récit sommaire des événemens qui ont si bien rempli notre journée d'hier. Les opérations préparatoires du siége commençant à approcher de leur fin, il devenait nécessaire de s'emparer du poste avancé en dehors de la ville dans lequel l'ennemi s'était fortement retranché. La prise de la villa Pamfili et du Ponte-Molle fut donc décidée. Hier, des trois heures du matin et après une marche de nuit, le 33e de ligne, précédé de deux compagnies de chasseurs à pied et d'une compagnie du génie, et soutenu par deux pièces d'artillerie, arrivait sous les murs de la ville ; l'attaque était conduite par M. le général Mollière.

« On fit sauter à la mine une portion du mur d'enceinte. En même temps le 16e léger, conduit par le général Levaillant (Jean), pénétrait dans le parc par une grille qu'il était parvenu à forcer. Les deux colonnes s'avancèrent en convergeant vers le pavillon Pamfili.

« La position fut enlevée avec quelques pertes insignifiantes. A quelques centaines de mètres, sur la droite, se trouve l'église St-Pancrace. Elle était fortement occupée par les *bersaglieri*. Après deux heures de lutte, ceux-ci furent débusqués, et nos chasseurs à pied prirent possession de l'église.

« Cependant les villas Corsini et Valentini dominaient la position de Pamfili, et d'un autre côté, la colonne d'attaque, contre ces positions, était exposée au feu de la place. Malgré une grêle de balles et de mitraille, qui heureusement ne tuait, le fait que fort peu de mal, les chasseurs à pied, se conduisirent avec le 16e léger et les 20e et 33e de ligne, enlevèrent les deux maisons après une lutte pied à pied plusieurs fois renouvelée.

« Dans ces divers attaques, plus de 200 prisonniers, deux drapeaux et plus de 12,000 cartouches furent pris sur nos mains. Pendant ce temps, à notre droite, deux compagnies du génie, soutenues par deux compagnies d'infanterie, enlevaient de vive lutte un grand édifice situé en avant de San-Carlo, à 250 mètres du dépôt de tranchée et à 600 mètres de la place.

« D'un autre côté, la colonne Sauvan, composée des 13e léger et 13e de ligne, avait occupé deux jours avant la Monte-Mario, avait occupé deux ou trois à l'arrivée de nos troupes, abandonné par l'ennemi, tout le cours du fleuve et la position de la ville sur la rive droite, permit de tenter un coup de main sur le Ponte-Molle. Cette hardiesse eut le plus heureux résultat, et un drapeau resta entre les mains de la section du génie, qui la première arriva sur la rive gauche du fleuve. Deux compagnies y sont maintenant fortement établies.

« En résultat, les trois attaques tentées dans la journée du 3 ont complétement réussi, et malgré la profusion de boulets et de balles dont la ville n'a cessé de nous couvrir, nos pertes sont de fort peu d'importance. Cette nuit une sortie a été tentée contre la villa Valentini, elle a été complétement infructueuse. »

On lit dans le *Sémaphore d'Orient* :

« Le paquebot le *Ville de Marseille* est entré dans notre port et nous a apporté de nouveaux détails. Ce bâtiment a quitté Civita-Vecchia le 3 à 6 heures du soir. Au moment où le *Ville de Marseille* partait, les 260 prisonniers faits par nos troupes, arrivaient à Civita-Vecchia, d'où ils allaient être évacués sur la Corse par le *Velocce*. Des environs de Civita-Vecchia on a entendu pendant toute la journée du 4, le bruit de l'artillerie dans la direction de Rome. On s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle d'une capitulation ou d'une prise d'assaut.

« Le paquebot de l'état le *Tancrède*, parti le 5, à trois heures après midi de Civita-Vecchia et arrivé hier, nous apporte des nouvelles du quartier-général de l'armée. Le bombardement a pris, jusqu'au 4 au soir, elles confirment tous les détails déjà connus sur la journée du 3, et nous apprennent que le combat a continué pendant toute la nuit et la journée du 4.

« Le feu qui s'était ralenti pendant la matinée de ce dernier jour, a redoublé de vivacité dans l'après-midi, et à huit heures du soir on venait d'ouvrir la tranchée. A ce moment nous étions maîtres de plusieurs fortes positions, telles que la villa Pamphili, la villa Corsini et le Monte-Mario.

« Le général en chef se disposait à s'emparer de celle encore plus importante de la villa Pincio, sur laquelle de formidables travaux de défense ont été établis et qui surplombe Rome du côté de la place del Popolo. La prise du Monte-Pincio doit être l'acte décisif du siége et l'on comprend que ce soit contre cette position et contre celle de la porte del Popolo qui lui touche, que les plus grands efforts aient été dirigés.

« Dans la nuit du 4, l'ennemi a tenté une sortie ; elle a été repoussée avec de fortes pertes.

« Nos lecteurs trouveront dans les correspondances ci après, des détails pleins d'intérêt sur les événemens qui ont signalé ces deux premières journées.

« Voici une lettre apportée par le *Tancrède*, datée du quartier-général le 4 juin, à 8 heures du soir :

« Après avoir raconté les événements déjà connus des journées du 3 et de la nuit du 3 au 4, pendant laquelle le feu de nos batteries n'a pas cessé, l'auteur de cette correspondance ajoute : « Pendant toute la matinée de ce jour, les coups de canon ont été moins rapproches, mais cette après-midi le combat a recommencé avec plus de vigueur. Ce soir à huit heures, on ouvre la tranchée, le feu de nos batteries continuera avec vigueur toute la nuit. Nos soldats sont admirables, ils brûlent d'en finir, et on a la plus grande peine à modérer leur ardeur. Il faut convenir aussi qu'on nous oppose une vigoureuse résistance. Le résultat toutefois ne saurait être douteux. »

La lettre suivante datée de Fiumicino, 5 juin, est publiée par la *Gazette du Midi* :

« Avant-hier à trois heures, l'armée s'est emparée sans perte sensible de la villa Pamphili, et les soldats n'écoutant que leur courage et emportés par leurs armes, ont enlevé la villa Corsini sans en avoir reçu l'ordre du général. Ce point qui n'est éloigné que d'une petite portée de canon d'une batterie de la ville et que l'on avait bien fortifié et solidement occupé, nous a coûté cher. Repris deux fois par l'ennemi, ce n'a été qu'à la trois fois que le 33e l'a été à nous.

« Demain la tranchée sera ouverte et les batteries pourront commencer leur feu. La villa Corsini avait 1200 hommes de garnison. Dans une attaque que ceux-ci ont voulu faire, nous avons réussi à couper la retraite à 113 d'entre eux que nous venons de faire prisonniers. Dans ce nombre étaient 10 officiers, dont 2 capitaines.

« Hier les ennemis ont tenté une sortie pendant la nuit et nous ont blessé et tué quelques hommes. Mais elle leur a coûté bien cher. Coupés dans leur retraite, un bataillon de 800 hommes est resté presque tout entier sur le champ de bataille ; il n'est demeuré que 25 hommes vivants et nous les avons fait prisonniers.

« Nos pertes s'élèvent à 120 blessés environ et 20 tués. Parmi les blessés, beaucoup seront rétablis sous peu. On les dirige sur Civita-Vecchia pour qu'ils soient mieux soignés, et on ne garde dans le camp que ceux qui ont à subir une amputation.

« L'armée autrichienne en marche sur Rome n'est encore que sur la frontière de Toscane. Le général en chef lui expédie un aide-de-camp pour l'informer de ce qui se passe.

« Le roi de Naples avec son armée et les 3,500 espagnols, marche aussi sur la capitale du monde chrétien.

« La flotille espagnole, partie le 23 mai de Barcelone, a débarqué trois jours après sur la disposition de Pie IX. Les équipages des bâtiments de guerre se composent de plus de deux mille hommes. Le commandant en chef, le général Fernandez de Cordova s'est rendu aussitôt à Gaëte pour conférer avec le pape et ses ministres. »

Le *Journal des Débats* du 5 juin publie les lignes suivantes :

« Le corps autrichien du général d'Aspre, qui est entré en Toscane au nombre de 15,000 hommes, a laissé une garnison de 3,000 hommes à Livourne et une autre de 4,000 à 5,000 à Florence. Le reste des troupes a été dirigé sur la province d'Arezzo, où l'esprit révolutionnaire s'était propagé plus que dans toutes les autres provinces de la Toscane. Nous n'admettons pas, jusqu'à preuve officielle, les bruits répandus par les journaux piémontais de l'Opposition, sur un prétendu mouvement du général d'Aspre vers les Etats romains, où il doit, dit-on, faire sa jonction, après de Foligno, avec le corps autrichien du général Wimpffen, qui occupe les provinces de l'Adriatique. Nous admettons encore moins la prétendue demande faite au gouvernement piémontais de mettre garnison autrichienne dans les forteresses piémontaises de la frontière de France. Depuis deux jours nous avons lu ces bruits dans les journaux avancés de Turin, on les a répétés sans examen, et nous les mentionnons aujourd'hui uniquement pour établir qu'ils ne reposent sur aucun fondement sérieux et digne de foi. »

Un édit du légat pontifical pour les quatre provinces de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Forli, rétablit les choses sur le pied où elles étaient avant le 16 novembre 1848, jour où le Pape a quitté Rome pour se réfugier à Gaëte. Tous les fonctionnaires de cette époque sont rappelés à leurs fonctions respectives, toutes les lois du gouvernement républicain sur la réunion des propriétés ecclésiastiques à l'Etat sont abolies, les anciennes magistratures sont reconstituées, enfin la presse est soumise à la censure. Dans cette restauration du passé, on voit avec regret que le légat ne fasse aucune mention du Statut constitutionnel de Pie IX, qui est néanmoins antérieur aussi à l'époque du 16 novembre. Le même régime va être établi dans les Marches, sous la protection des forces autrichiennes qui assiégent Ancône depuis le 25 mai. Privé désormais des ressources et des contributions d'une moitié des Etats romains, comment le triumvirat va-t-il se soutenir, et comment va-t-il pouvoir solder ses troupes de ligne et ses corps francs?

On écrit de Civita-Vecchia à la date du 12 juin :

« Les travaux de siége continuent devant Rome et avancent sous la régularité désirable, et dans très peu de jours on aura fait brèche aux murailles derrière lesquelles s'abritent les défenseurs. Les troupes françaises n'ont depuis quelque temps, perdu personne par le feu de l'ennemi. L'état sanitaire est très satisfaisant et le moral excellent. Les opérations du général Oudinot ont obtenu l'assentiment du gouvernement de la République, et le succès doit être considéré comme certain. Les musulmans s'épuisent, et leurs pertes sont énormes et irréparables, car elles frappent sur la portion la plus énergique des élémens hétérogènes dont se compose la résistance ; on compte plus de 17 officiers de l'état-major du général Garibaldi qui ont été tués ou blessés. »

Ces nouvelles tendent à démentir les faux bruits recueillis légèrement par les voyageurs et les équipages des bateaux à vapeur, ou répandus à dessein par des correspondans intéressés à dénaturer les faites.

ANGLETERRE.

A la chambre des lords, séance du 4 juin, le marquis de Lansdowne a annoncé que les débats sur la troisième lecture du bill relatif au rappel de la loi de navigation auront lieu dans la huitaine.

Lord Portman ayant fait une motion en faveur de la 2e lecture du bill tendant à régler les rapports entre les grands propriétaires et leurs tenanciers, lord Beaumont s'y est opposé en qualifiant cette mesure d'absurde et de nuisible; la chambre a cependant approuvé le bill en question à une majorité de 9 voix contre 4, et la deuxième lecture en a eu lieu.

A la fin de la séance du 4 juin, la chambre des communes a adopté, à la troisième lecture, par 117 voix contre 12, le projet de loi tendant à faciliter la vente des lieux obérés en Irlande. L'assemblée, après avoir adopté plusieurs articles du budget des dépenses, s'est occupée d'une motion de M. Hawes, tendant à être autorisé à présenter, au nom du gouvernement, un bill pour la meilleure administration des colonies de l'Ouest. Port-Philips formerait une colonie séparée qui recevrait le nom de Verbria; les autres colonies recevraient également des constitutions séparées moyennant certaines conditions, mais formeraient une sorte de confédération coloniale ayant sa représentation propre.

S'il faut en croire le *Morning-Chronicle* du 2 juin, le bruit relatif au mariage du comte de Montemolin avec une dame anglaise est dénué de fondement. Ce journal convient cependant qu'il a été en effet question d'une pareille alliance, mais il paraît qu'elle n'aura pas lieu.

La reine d'Angleterre a commué la peine de mort prononcée contre MM. Smith O'Brien, Meagher, Mr Manus et O'Donnell, en celle de la transportation à vie. Les condamnés seront transportés dans la terre de Van-Diemen.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

Le *Moniteur* de Prusse du 31 mai contient, dans sa partie officielle le document suivant:

« Les gouvernemens de Prusse, de Saxe et de Hanovre et, en leur nom, le gouvernement prussien, ont l'honneur de faire au gouvernement..... les ouvertures suivantes.

« Il n'est pas besoin d'exposer longuement les dangers qui menacent actuellement la commune patrie. Les événemens parlent assez haut. Dans plusieurs contrées de l'Allemagne, l'autorité légale a été renversée par l'insurrection, dans d'autres elle n'a pas été rétablie que par l'emploi des armes. Personne ne peut prédire quelle extrémité résulteront ces mouvemens qui ont de profondes ramifications, et à quelles graves collisions ils peuvent donner lieu vis-à-vis de l'étranger. Ce n'est pas seulement toute l'existence politique de l'Allemagne qui est mise en jeu, mais même les bases de tout ordre établi.

« Pour tenir tête à ces dangers, pour soutenir victorieusement la lutte dont l'issue entraînerait dans une même ruine tous les états allemands, il faut, avant tout, que l'accord le plus complet préside aux actes des gouvernemens. Aussi est-il d'autant plus regrettable qu'il n'y ait pas actuellement un point de réunion convenable. La confédération germanique, basée sur l'acte du 8 juin 1815, ne saurait fournir ce point de réunion, attendu qu'elle manque pour le moment d'un organe pour des travaux communs. On n'a pas encore pu établir de nouveaux rapports fédéraux correspondant aux exigences de l'époque actuelle. L'assemblée nationale, réunie à Francfort, en déclarant achevée la constitution discutée par elle et en refusant d'entrer à ce sujet dans des délibérations ultérieures, s'est ôté elle-même les moyens de remplir plus longtemps son mandat : aussi ses décrets ultérieurs n'ont par cela même aucune force obligatoire et ne peuvent être considérés que comme des empiétemens qui ne sauraient recevoir d'exécution.

« Il faut, en près-nce d'une situation aussi périlleuse, agir fermement dans un parfait accord et avec promptitude; l'initiative devra être prise par les gouvernemens qui sont sur la même ligne au sujet des questions actuelles.

« En conséquence, les gouvernemens de Prusse, de Saxe et de Hanovre sont convenus de former, en vertu de l'article 11 de l'acte fédéral du pacte, une alliance qui a pour but la défense réciproque de ses membres contre l'ennemi intérieur ou extérieur. Ils ont confié à la Prusse la direction des mesures à prendre en commun à ce sujet. Nous vous adressons, ainsi qu'à tous les gouvernemens qui sont membres de la confédération germanique de 1815, la demande d'accéder à cette alliance, contractée par suite des dangers précédens, et de bien vouloir faire connaître dans un court délai leur résolution à ce sujet.

« Toutefois, les gouvernemens susmentionnés ne remplissent pas complétement la tâche qui leur est imposée vis-à-vis de la commune, en se bornant aux besoins du moment. Ils sont convaincus, au contraire, que le devoir non moins que la raison leur commandent impérieusement d'exprimer franchement et de prime abord leurs vues sur la question de la constitution tant vis-à-vis des gouvernemens alliés que de toute la nation. Ils n'ont pas reconnu la constitution votée par l'assemblée nationale, parce qu'elle dépassait les véritables et salutaires conditions d'un état fédéré fortement constitué et que, émanée des luttes et des concessions des partis politiques, elle manquait des garanties essentielles sur lesquelles repose tout état légalement établi et bien policé.

« Mais les gouvernemens alliés n'ont pas méconnu un instant qu'il en résultait précisément pour eux l'obligation de concourir de toutes leurs forces à la confection d'une constitution qui est devenue une nécessité indispensable pour toute l'Allemagne. Une pareille constitution accordera à la nation ce dont elle a été douloureusement privée depuis longtemps, ce qu'elle a le droit d'exiger de ses gouvernemens : vis-à-vis de l'étranger, unité et force, à l'intérieur, sécurité du maintien de tous les membres particuliers de la confédération, le développement unitaire des intérêts communs et des besoins nationaux. Ce que la constitution allemande devra accorder aux gouvernemens et aux peuples, c'est la garantie de la liberté légale et de l'ordre légal.

« C'est sous ce point de vue que les gouvernemens alliés ont sérieusement examiné le projet adopté par l'assemblée nationale; ils en ont conservé toutes les dispositions salutaires, et n'en ont changé que ce qui est incompatible avec le bien public.

« Il en est résulté, sur la base d'une proposition présentée par la Prusse, le projet d'une constitution de l'empire, que les gouvernemens alliés soumettent comme leur projet commun à tous les membres de la confédération de 1815 dans l'espoir qu'il obtiendra leur sanction. L'exposé des motifs du projet est contenu dans le mémoire qui y est annexé. Les gouvernemens allemands qui accéderont au projet de constitution formeront ceux des membres de l'état fédéré désignés au paragraphe 1er, tandis que vis-à-vis des gouvernemens qui ne croiraient pas devoir y adhérer, ou maintiendra invariablement les droits et les obligations émanant des traités de 1815.

« Les gouvernemens de Prusse, de Saxe et de Hanovre, s'étant vus contraints par la force des circonstances de prendre à leur tour l'initiative pour l'œuvre de la constitution, ils sont conséquemment tenus de la validité repose sur la sanction de l'assemblée nationale. Aussi convoqueront-ils, de concert avec les gouvernemens qui auront adopté le projet de constitution, une diète dont les membres seront choisis parmi ces états d'après les dispositions fixées provisoirement par le projet de constitution. Cette diète, convoquée exclusivement à cet effet, sera chargée de discuter le projet en question.

« Les gouvernemens espèrent se rencontrer sur la voie ici indiquée avec tout ce que la nation possède d'hommes honorables et bien pensans, avec tous ceux qui ont à cœur le bien de l'Allemagne, avec tous ceux qui, pénétrés de la gravité du moment actuel, sont en état de porter un jugement impartial sur la situation de la patrie.

« Le mémoire contenant l'exposé des motifs du projet de constitution n'étant pas prêt en ce moment ou le document actuel a été expédié, on le publiera incessamment.

« Berlin, le 28 mai 1849.

« Le comte de Brandenburg,
« président du conseil des ministres. »

Le *Moniteur de Prusse* publie dans son numéro du même jour la nouvelle loi électorale pour les chambres prussiennes. D'après le nouveau projet de loi électorale, les élections sont indirectes. Tout Prussien indépendant qui a accompli sa 24e année et qui n'a pas perdu la jouissance de ses droits civils en vertu d'une sentence juridique, est électeur du premier degré dans la commune où il est domicilié depuis six mois, pour autant qu'il n'est pas entretenu aux frais de la commune. Les électeurs du premier degré sont divisés en trois classes, suivant le chiffre des impôts directs qu'ils paient à l'état. Chaque classe nomme le tiers des électeurs du 2e degré. Est éligible tout Prussien qui a accompli sa 30e année qui jouit de la plénitude de ses droits civils et qui est naturalisé Prussien depuis un an au moins.

Une ordonnance royale du 30 mai convoque les chambres prussiennes pour le 7 août. La nomination des électeurs du 2e degré par les électeurs du 1er degré aura lieu le 17 juin.

Nous apprenons de source certaine, lit-on dans la *Gazette constitutionnelle*, que le gouvernement bavarois a formellement sollicité l'intervention armée de la Prusse pour rétablir l'ordre dans le Palatinat; la même demande avait été adressée la veille par le gouvernement du grand-duché de Hesse pour la partie menacée de la Hesse rhénane et par le landgraviat de Hesse-Hombourg pour le bailliage de Meisenheim, situé au-delà du Rhin.

Ainsi il est vraisemblable que les opérations des troupes prussiennes concentrées dans les contrées du Rhin commenceront bientôt sur toute la ligne.

AUTRICHE.

On lit les lignes suivantes dans le *Journal des Débats* :

« Le chiffre de l'armée hongroise serait, d'après le rapport du ministre de la guerre hongrois; de 39,000 hommes, sans compter le 50,000 conscrits nouvellement votés par la diète. Le chiffre est évidemment exagéré, il n'est ni en rapport avec la population hongroise insurgée contre l'Autriche, ni avec les ressources financières du pays, et si d'un côté les dernières phases de la guerre contre l'Autriche ont mis en évidence du côté des Hongrois des forces auxquelles on s'attendait peu, il faut reconnaître d'un autre côté que si l'effectif de l'armée hongroise était réellement de plus de 400,000 hommes, les résultats obtenus jusqu'ici seraient fort disproportionnés avec un pareil chiffre.

« A la séance du 14 mai de la diète de Debreczin, M. Kossuth a prêté serment comme régent ou gouverneur du pays; il a juré de maintenir l'indépendance de la Hongrie et l'exécution des arrêtés de la diète; il a reçu de son côté le serment des ministres. Il n'a nullement été question de la proclamation de la République.

Le *Journal de Francfort* publie ce qui suit sous la date de Vienne, 2 juin :

« Une partie du corps d'armée russe qui s'est rendu de Hradisch à Tyrnau est arrivée à Presbourg et continuera de nuit en route pour Oedenbourg ; un corps de 20,000 Russes campera près de cette dernière ville.

« On apprend que Gorgey a dirigé sur Raab la plupart des troupes qu'il avait fait mine d'envoyer vers le Bas-Danube et qu'il n'a détaché que 8,000 hommes contre Jellachich. Les insurgés comptent 50,000 hommes près de Raab, qui peuvent se frayer un passage vers Oedenbourg ou vers Kanizsa et rentrer en Styrie; aussi a-t-il fallu augmenter le nombre des troupes impériales dans cette contrée. »

L'Empereur de Russie est attendu à Vienne pour le 8 ou le 10 du mois prochain. On fait de grands préparatifs au palais impérial pour sa réception. On parle de fêtes magnifiques qui auront lieu à cette occasion.

On lit les lignes suivantes dans la *Presse de Vienne* du 2 juin :

« L'empereur vient de convoquer à Vienne tous les généraux commandant en province, pour les réunir en conseil de guerre. On assure que la prise de Raab coûte 5,000 hommes aux Hongrois, et que Pesth est dévasté à la suite du bombardement. 25,000 Russes doivent s'établir dans un camp près de Margarethen, dans le voisinage d'Oedenbourg. Il y aura garnison russe à Oedenbourg, Guns et Eisenstadt. Le corps d'armée couvrira l'aile droite des troupes d'opération. »

Presque tous les journaux de Vienne blâment fortement la politique suivie par le cabinet de Berlin dans la question allemande. On lit à ce sujet dans le *Correspondant autrichien* :

« Les envoyés des principaux états allemands sont réunis depuis une quinzaine de jours à Berlin pour seconcerter sur les bases de la constitution de l'Allemagne.

« Les délibérations qui ont eu lieu jusqu'à présent n'ont amené encore aucun résultat connu. Tantôt on dit qu'on ne trouve pas pour l'Autriche un cadre convenable dans la nouvelle organisation politique, tantôt on prétend que toute tentative de parvenir à une entente échoue contre la résistance opiniâtre de la Bavière, etc. Ce journal dit encore : Avant que la paix et le respect des lois ne soient rétablis en Allemagne et que les autorités légalement constituées ne soient à même d'exercer avec énergie leurs fonctions, aucun des projets qui nous arrivera de Berlin ne satisfera le peuple allemand, fût-il aussi pur et aussi irréprochable que la neige récemment tombée. »

Le *Lloyd* pense qu'il y a à Berlin un parti considérable qui s'efforce de placer imprudemment la Prusse à la tête de l'Allemagne. Ce parti paraît avoir ses représentans non pas sur les marches du trône, mais cependant non loin de ce dernier, non pas dans le ministère, mais cependant assez près des conseillers de la couronne. Un voile, dit le *Lloyd*, recouvre les négociations de Berlin ; tout ce que nous savons, c'est que les grandes puissances allemandes ne sont pas encore parvenues à s'entendre et que cela ne pourra pas se faire sans de grandes concessions de chaque côté. La Prusse n'a pas voulu la suprématie de l'assemblée nationale, mais les autres états n'ont pas voulu non plus de la suprématie de la Prusse. La suprématie de l'assemblée nationale, est brisée ; il n'est pas naturel que la Prusse persiste dans ses propres prétentions en combattant celles de l'assemblée nationale.

FRANCFORT.

On adresse la circulaire suivante au *Journal allemand de Francfort* qui la publie dans son numéro du 5 juin :